6e ANNÉE, N° 518 — MARDI, 29 JUILLET 1851.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal *A Galata*.

Dans les Villes du Littoral, à l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez *M. G. Muir*, libraire.

A Marseille, chez Mme veuve *Camoin*.

A Londres, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Constantinople . . . . un an, 8 colonat
6 mois, 4 »
Provinces et Etranger un an, 9 »
6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES:

La ligne. . . . . 5 piastres du G.-S.

Le journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 29 Juillet.

Après avoir étudié les élémens du crédit, M. Jonesco émet le vœu que, pour mettre un terme aux souffrances des métayers et de la production de la Thessalie, il soit créé des établissemens de crédit. A ce sujet, il fait, dans ce nouvel article, l'exposé des divers systèmes de banque. Il explique d'abord comment et où la banque a été créée, quel est son but, quels sont ses moyens, et passe aux banques d'escompte dont il fait ressortir l'organisation et le mode d'action. Puis il passe rapidement en revue les diverses banques; la banque anglaise qui appartient au gouvernement, la banque française qui appartient à des particuliers auxquels le gouvernement a délégué sa toute puissance, la banque américaine qui appartient à tout le monde; la banque d'Ecosse qui reçoit en dépôt de petites sommes et prête aux paysans au-delà du capital par eux apporté; la caisse des propriétaires de Belgique qui prête sur hypothèque avec remboursement par annuités de cinq à soixante ans; la caisse hypothécaire qui, comme son nom l'indique, prête sur hypothèque à 4 0/0 plus 1 0/0 de commission, avec remboursement par annuités payables tous les six mois: et enfin l'association du crédit en Allemagne. M. Jonesco s'arrête longtemps sur ce dernier système. Il en raconte l'origine, les modifications, le perfectionnement, en fait ressortir les avantages, développe son mode de fonctionnement et termine cet important article en conseillant au gouvernement, pour améliorer le sort de la production de la Thessalie, d'adopter ce système, de se mettre à la tête du mouvement et d'organiser lui-même des associations de crédit telles qu'il en existe en Allemagne: « car, dit-il, le sol, doté d'un large crédit, cesserait d'être stérile, et l'agriculture, de mourir de langueur; ce chose qui ne peut arriver et qui doit sembler avec raison impossible à quiconque observe les efforts continuels du gouvernement pour améliorer l'agriculture en Turquie. C'est dans la vue de ces efforts qui ne peuvent rester infécondes et qui se continuent chaque jour, qu'on doit puiser la conviction que la Turquie effectuera avec succès sa régénération agricole et commerciale:

LES SYSTÈMES DU CRÉDIT.

L'étude des élémens du crédit nous a fait connaître les souffrances de la production de la Thessalie et nous a donné l'occasion de substituer aux obstacles qui empêchent son développement les moyens de les écarter. Après avoir analysé chaque élément du crédit en particulier, il est indispensable de les envisager au point de vue de leur association dans un ensemble d'institution sociale qui diminue le taux des intérêts, qui utilise la garantie la plus solide, qui donne de la circulation aux capitaux, qui mette la durée des emprunts en harmonie avec l'industrie du cultivateur, qui constitue des intermédiaires surveillés par l'état pour soigner les intérêts des prêteurs et des emprunteurs et qui enfin assure le remboursement des capitaux. Nous voyons tous ces avantages réunis dans différents systèmes d'organisation de crédit, et c'est pourquoi nous devons les exposer, afin de compléter notre travail et de faciliter la tâche de ceux qui seront appelés un jour à doter la Thessalie et en général l'Empire Ottoman d'une puissante organisation de crédit public. Nous passerons légèrement sur plusieurs systèmes, car nous avons à cœur d'insister sur l'association territoriale de l'Allemagne qui a produit les résultats les plus satisfaisants; nous voulons donner des modèles à l'organisation du crédit foncier et nous y sommes portés par la vive sollicitude dont nous restaurons l'agriculture, cette industrie que le maréchal Bugeaud appelait la base de toutes les prospérités nationales, de tous les progrès matériels et moraux; tant que l'agriculture restera en arrière, disait-il, il y aurait peu ou point de progrès à espérer des autres industries.

Nous avons constaté la différence qui existe entre la circulation des capitaux fondée sur leur nature même, et nous avons distingué le système du crédit pour le capital argent, dans l'intérêt du commerçant habituel des villes, et le système du crédit pour le capital terre dans l'intérêt des producteurs cultivant les champs; en nous fondant sur la différence qui existe entre les opérations agricoles et les opérations commerciales. Les premières ne dégagent jamais le capital qui les constitue; tant que elles se résume dans une augmentation de la rente. Les secondes au contraire, non seulement reproduisent la mise de fond, mais encore donnent des bénéfices. De là il résulte que le crédit agricole ne saurait reposer sur les mêmes bases que le crédit commercial. Nous avons insisté suffisamment sur ces deux bases. Le commerçant ne demande que de courtes échéances; le cultivateur, au contraire, a besoin de longs termes. Le premier peut rembourser intégralement le capital, tandis que le second, ne jouissant que d'une augmentation de revenu, ne peut le faire que partiellement. Il a donc besoin, pour se libérer, d'un remboursement, combiné si avantageusement dans les associations de crédit en Allemagne. Avant d'exposer ce système de crédit ainsi que celui des établissements de crédit belge, nous jetterons un coup-d'œil rapide sur le système de crédit commercial, sur les banques en général pour passer des banques du commerce, aux banques agricoles et commerciales de l'Ecosse, et terminer notre article par l'exposition des systèmes de crédit agricole proprement dit.

Les Banques. — Les habitans des villes ont à leur service des Banques, tandis que les cultivateurs n'ont d'autre ressource que l'usure. Partant où l'attention des amis de la production s'est portée vers l'étude de la circulation de l'argent, on a essayé d'appliquer le principe simple des Banques aux opérations de l'agriculture. A mi aux Etats-Unis d'Amérique, selon M. André Cochut, il y a dans chaque localité une Banque et souvent deux ou trois. C'est avec le secours qu'elles prêtent à quiconque a besoin de travailler, qu'on est parvenu, en moins d'un siècle, à défricher et à mettre en valeur des surfaces plus grandes que la France entière. En Ecosse, les Banques prêtent aux gens solvables connus, si pauvres qu'ils soient d'ailleurs, sans pas sur trois signatures, mais à découvert, c'est-à-dire, sans autre garantie que celle de la promesse de l'emprunteur et jusqu'à concurrence de 12,500 francs. C'est aussi en faveur de ce système de crédit que s'est prononcé M. de la Moskowa dans une des dernières séances de l'Assemblée législative de France. En Allemagne, où l'on escompte les lettres de gages, c'est-à-dire les titres de créances hypothécaires, de manière à ce qu'elles fonctionnent comme le numéraire, et l'empruntent, payant chaque année l'amortissement en même temps que l'intérêt (5 pour cent pour le tout), se libère de la sorte à la longue, sans se séparer. En Russie, le gouvernement a établi des Banques de village qui font des avances sur hypothèque en commençant toujours par les plus pauvres.

Les Banques ne prêtent — La garantie est la condition principale de la fondation d'une Banque. La première Banque fondée à Venise au douzième siècle, s'était une mission où l'on mettait en dépôt de l'argent, et de laquelle on recevait un papier. Ce papier, billet de la Banque, était échangé contre de l'argent partout, sans perte et sans difficulté, et il valait dans le cas où l'on avait besoin de monnaie des ravois d'argent d'un pays à un autre, plus que l'argent même. Le dépôt de banque disait que la somme indiquée serait payée au porteur, à la première vue, et elle l'était. Car les Banques de dépôts n'émettaient de billet que pour la somme qu'elles avaient encaissée. C'est cette exactitude dans le paiement fondée sur la garantie des lingots, qui a rendu célèbres les banques de dépôts de Hambourg et d'Amsterdam.

Mais ces billets lancés dans le public produisaient des plus-values si constants qu'il a été impossible de ne pas en tirer parti, c'est ce qui a donné lieu à la création des banques d'escompte.

Les Banques d'escompte. — L'observation a constaté qu'un billet ne revenait à la caisse pour être échangé contre de l'argent qu'après trois mois. Sur ce fait on a pu raisonner ainsi: si chaque billet, l'un portant l'autre, reste trois mois en circulation et donne 5 pour cent, un peut en émettre trois fois plus de billets qu'on n'a d'argent dans la caisse. Si une banque ne prête qu'à trois mois d'échéance et sur de bonnes garanties, l'argent lui rentrera toujours assez tôt pour qu'elle puisse payer ses billets. La conséquence à été que des capitalistes qui fondaient des banques sur ces faits de l'expérience, peuvent gagner beaucoup en peuvent prêter de l'argent à bon marché. Une banque avec 20 millions de piastres en argent, peut émettre des billets pour 60 millions; elle pourra faire avec le papier pour 60 millions d'escompte à 5 pour cent, et elle retirera du capital de 20 millions qu'elle a engagé, 120,000 piastres, c'est-à-dire un intérêt de 12 pour cent, tout en prêtant elle même à 5 pour cent. Tout le secret des banques d'escompte est dans cet exemple. Elles ne doivent admettre à l'escompte que des valeurs dont le payement soit bien garanti et à des échéances assez bien calculées pour que les remouvrements rameuent toujours dans les caisses assez d'argent pour échanger à présentation les titres au porteur.

Les avantages de cette banque sont qu'au lieu de prendre l'intérêt d'un capital de 20 millions, elle en prend d'un capital de 60 millions, si le capital a été seulement triplé. Les billets émis par la banque d'escompte sont payables à 90 jours de date, si plus ni moins. Ce terme est la base de l'existence de la banque; car, pendant que le temps s'écoule, elle encaisse chaque jour les billets émis et dans le plus court délai.

Les systèmes de banques d'escompte. — Il y a trois systèmes de banque d'escompte; la banque anglaise, la banque française et la banque américaine. La première dépend du gouvernement, la seconde est entre les mains de quelques portefeuilles, et la troisième est entre les mains de tout le monde et peut s'en servir à l'abri du principe laisser faire, laisser passer, porté jusqu'à ses dernières extrémités. Ce sont trois différentes armes pour atteindre le même but et la différence entr'elles consiste dans la quantité du capital, dans le rapport du capital réel avec le capital fictif, dans le nombre des signatures, dans les sommes des billets et enfin dans l'indépendance ou la dépendance de la banque.

La banque anglaise est un instrument entre les mains du gouvernement pour augmenter les impôts. La banque française est entre les mains de quelques particuliers comblés de privilèges qui font plutôt les intérêts des uns que les intérêts de tous. En France le gouvernement, quoiqu'il soit le représentant de tous, au lieu de diriger le banquier de tous, a délégué sa toute puissance à une banque. Cette banque a passé par les plus rudes épreuves à ses tomber, car elle n'a pas dépassé la quantité des billets émis au delà de ce que l'expérience a indiqué, ce n'est que dans ces dernières années qu'elle a commencé à être plus hardie, en élevant les billets à une somme 5 fois plus grande que le capital réel. Cette banque exige que les billets escomptés portent trois signatures. En 1846, nous dit M. Cochut, les emprunts faits par le haut commerce de Paris, c'est-à-dire le total des billets escomptés par la Banque, se sont élevés à un milliard 294,963,000 francs, payés à raison de 4 o/o, moins de 6 millions et demi, 6,580,000 fr. Un commerçant, connu par la Banque, y envoie les billets dont il veut réaliser le montant; le lendemain il fait chercher son montant; on lui retient 20 sous pour chaque cent francs dont l'avance lui est faite pour trois mois.

Les Banques d'Amérique, en alimentant le travail, en donnant de l'impulsion à la production, ont fait d'un pays sauvage un rival des pays les plus avancés en civilisation. Ces Banques ne dépendent ni de l'Etat comme la Banque anglaise, ni de quelques particuliers comme la Banque française; elles jouissent de la liberté la plus absolue; aussi se sont-elles écartées des principes qui assurent leur honneur; souvent elles ont produit des résultats analogues aux compagnies en commandite de France, en émettant des billets pour un capital 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 fois plus grand que le capital réel, en trompant ainsi le monde et en faisant de ce capital une boîte de Pandore.

Les combinaisons de banques sont nombreuses, mais toutes dérivent des principes simples que nous avons exposés, aussi ne nous y arrêterons-nous pas plus longtemps. Cependant nous dirons quelques mots sur un système de banque qui a acquis la sanction du temps, l'adhésion des économistes, et qui a répandu en Ecosse une abondance et un bien-être qui excite l'émulation et la rivalité de tous les autres états.

La banque d'Ecosse. — L'Ecosse a un système de banque fondé sur le principe de recevoir en dépôt de petites sommes et d'escompter en ouvrant des crédits excessivement petits. Si un paysan de l'Ecosse possède 100 livres sterling, il les donne tout desuite à la banque qui lui paie un intérêt, et si ce paysan travaille et économise son capital, il obtient au besoin de la banque un emprunt d'une somme beaucoup plus grande que son capital à lui. En Ecosse, sur 5 ou 6 millions d'habitans, il y a 36 banques qui ne sont que les caissiers de toute la population. La solidarité des actionnaires des banques constitue leur stabilité. Les banques font le service des maisons d'épargne dont elles ont pris la moralité. Un actionnaire est responsable pour tous, et tous sont responsables pour un, ce qui a fait que ces banques n'ont rien fait prédire à ceux qui sont en relation avec elles. La grande facilité de ces banques, c'est de récompenser l'économie en lui prêtant son capital et en le rendant productif. La banque donne du crédit au peuple, et par cela même devient son confident; elle émet des billets de 25 fr. et jamais un papier n'a été refusé. L'habitant de l'Ecosse qui ne dépose pas son capital à la banque, agit contre son intérêt et contre son amour-propre. Tout habitant de l'Ecosse a donc droit d'établir une banque en se conformant à la loi, et les banques de l'Ecosse sont établies par l'association de plusieurs propriétaires d'un district. Le capital de chaque banque formé par actions est de 12 à millions terme moyen. Elles sont par conséquent des banques de dépôts, de compte et de crédit; et c'est ce triple caractère qui fait toute leur mérite. Il résulte de cette combinaison que les emprunteurs n'ont jamais une grande somme d'argent chez eux. Tout ce qu'ils ont se trouve à la Banque et malgré cela, ils ne sentent jamais le besoin d'argent, car ils n'ont qu'à s'adresser à la banque pour en avoir.

L'association de crédit en Allemagne. — En 1770, Frédéric adopte le plan d'un système de crédit territorial qui, au moyen de l'association, devait mettre un terme aux souffrances de l'industrie agricole. Bareng, négociant de Berlin, proposa de réunir tous les propriétaires d'une province et de la faire représenter par une agence intermédiaire. Il chargea l'agence de servir les intérêts et de rembourser le capital. En attendant que le remboursement pût s'effectuer, il donnait aux créanciers des titres hypothécaires divisés en coupons qui, tout en conservant au gage son caractère immobilier étaient négociables, et abaissaient le taux de l'intérêt à 5 et demi pour cent; il demandait pour l'association une procédure exceptionnelle qui lui permit d'exproprier ses débiteurs rapidement et sans frais; enfin il permettait que le remboursement eût lieu, soit au gré de l'association, soit au gré des créanciers, pourvu que la demande en fût faite six mois d'avance. Bareng n'a pas pensé à l'amortissement successif de la dette. C'est en 1821 que fut introduit en Prusse l'amortissement forcé par annuités. Il fut interdit aux créanciers de demander le remboursement. Ce nouveau système d'une simplicité remarquable permet au propriétaire emprunteur de se libérer au moyen d'un surcroît d'intérêt qui varie de 1/2 à 2 pour o/o et qui, dans tous les cas, ne l'oblige jamais qu'à une prestation annuelle de 5 pour o/o. En Prusse l'intérêt est de 4 pour o/o, l'amortissement de 1 pour o/o, et tout capital s'amortit en 41 ans.

L'Allemagne est couverte d'associations de crédit qui, à quelques différences près, offrent les mêmes résultats. Nous prenons dans l'ouvrage de M. de Valcrers l'exposé rapide de leur organisation et nous montrons en vertu de quels procédés elles fonctionnent.

Afin de faciliter les opérations, l'association est restreinte à une province. Elle est volontaire ou forcée; elle se personnifie dans une agence intermédiaire qui est responsable et qui traite directement avec les prêteurs et les porteurs d'obligations. L'agence seule établit la convenance des prêts, reçoit les annuités des débiteurs, ou les poursuit lorsqu'ils manquent à leurs engagemens.

L'association émet des obligations hypothécaires au porteur dont elle garantit le remboursement intégral et le service régulier des intérêts. Ces obligations ou lettres de gages se transmettent par la simple donation du titre. Elles se négocient à la bourse, comme les rentes sur l'Etat, et portent intérêt de 3 à 4 pour o/o payé tous les six mois. Le remboursement du capital se fait aussi aux mêmes époques par un tirage au sort.

Lorsque l'agence emprunte, elle suit les mêmes règles; mais le taux de l'intérêt qu'elle paie aux prêteurs est toujours moindre que celui donné aux porteurs d'obligations.

Les lettres de gages sont privilégiées, elles passent avant les inscriptions hypothécaires. Celui qui veut emprunter sur ses immeubles doit prouver qu'ils sont libres, ou obtenir que les créanciers inscrits renoncent à leur droit de priorité en faveur de l'association. Les biens admis à servir de gages, sont assurés contre l'incendie, les récoltes contre la grêle, le cheptel contre les épizooties.

L'association est placée sous l'autorité du gouvernement qui la fait surveiller par un commissaire. Son administration se compose d'une direction générale pour toute la province, d'une direction de district, d'un comité spécial qui tient ses séances au centre d'un assemblée générale que l'on convoque dans les cas extraordinaires.

La direction générale comprend un directeur nommé par le gouvernement, quatre conseillers élus par le comité spécial et choisis parmi les propriétaires associés, un syndic désigné par ce conseil.

La direction du district se compose d'un directeur, d'autant de conseillers qu'il y a de cercles ou de cantons dans le district, d'un conseiller syndic et d'un comptable.

Le directeur est comme par une assemblée d'électeurs choisis dans chaque cercle par les propriétaires. Les conseillers le sont directement; néanmoins leur élection est soumise à l'approbation du gouvernement. Le conseiller syndic est nommé par les députés des cercles. Il est le représentant des créanciers, comme les conseillers sont ceux des débiteurs.

La direction du district expertise les immeubles sur lesquels on demande à emprunter; elle surveille l'exploitation des propriétaires débiteurs, afin que leur négligence ne compromette pas le gage commun.

Le comité spécial composé de délégués des cercles, surveille la délivrance des lettres de gage; il pourvoit au paiement exact des intérêts, à l'amortissement du capital; il contrôle la direction générale et les directions du district; il vérifie les comptes, les arrêts, et statue en dernier ressort sur toutes les réclamations qui lui parviennent.

L'assemblée générale se compose des délégués de chaque cercle, de tous les membres de la direction générale et de ceux des directions de district. Sa convocation doit être autorisée par le gouvernement, et la présidence en appartient au commissaire général. Cette assemblée jouit d'une autorité suprême. Elle s'occupe de tout ce qui peut intéresser l'association, et juge souverainement les affaires que le comité spécial n'a pu décider. Elle révise aussi tous les comptes.

Tel est le mécanisme administratif des associations de crédit en Allemagne. Voici, maintenant, ce qu'il importe le plus de connaître sur leur mode d'opération.

Lorsqu'un particulier veut obtenir des lettres de gage, il s'adresse à la direction. Celle-ci procède immédiatement à l'estimation des biens. Cette estimation est faite par un ou deux membres du collége de district qui prennent pour base le cadastre. Ces estimateurs sont responsables vis-à-vis de l'association de toutes les inexactitudes qu'ils pourraient commettre. Ces formalités remplies, on délivre les lettres de gage, si rien ne s'y oppose. En Prusse, les lettres sont de 1000 écus, (3750 fr.) au plus, et de 25 au moins (93 fr. 75 c.). On les expédie sur parchemin et on ajoute à chacune d'elles dix coupons pour 5 ans d'intérêts. Après le paiement du dixième coupon, on en délivre dix nouveaux et ainsi de suite, jusqu'à ce que la lettre soit comprise dans le tirage.

Les intérêts dûs par les emprunteurs se payent tous les six mois. Lorsque l'époque du paiement est passée, la liste des retardataires est transmise au conseiller de chaque cercle, qui se transporte immédiatement sur les biens formant le gage, et fait vendre les meubles qui peuvent être enlevés sans nuire à l'exploitation. S'il n'y en a aucun, les immeubles sont mis en ferme pour le compte de l'association jusqu'à parfait remboursement de l'arriéré.

Les porteurs de lettres de gage touchent les intérêts tous les six mois, quant à leur remboursement, il a lieu par un tirage au sort public au semestre à l'avance.

L'association possède un fond de réserve qui se compose: 1° des droits perçus sur l'expédition des lettres de gage, 2° du quart pour o/o payé par le débiteur 3° des intérêts des sommes appartenant à l'association. Chaque direction de district a un fond particulier dont l'excédant sur ses besoins est versé à la direction générale. Les réserves sont principalement employées 1° à couvrir tous les frais de l'organisation et d'administration, 2° à faire l'avance des intérêts arriérés, 3° à payer les dépenses imprévues. Tous les six mois, les comptes de l'association sont arrêtés et soumis au comité spécial.

La caisse des propriétaires de Belgique. — Elle prête sur hypothèque avec remboursement par annuités de cinq à soixante ans. En cela elle se rapproche des associations allemandes, mais elle en diffère par l'esprit de spéculation dans lequel elle a été conçue. L'intérêt de la compagnie a été préféré à celui du propriétaire. La caisse, il est vrai, se rembourse du capital qu'elle prête au moyen d'un amortissement. L'emprunteur est tous jours libre de donner des à compte; mais ces facilités qui rappellent plus ou moins le système allemand, ne compensent pas les inconvénients qui résultent de la spéculation privée, de la forme du prêt hypothécaire et de l'état de la procédure.

La caisse hypothécaire. — Comme la caisse des propriétaires, sa rivale, elle prête sur hypothèque à 4 pour o/o plus 1 o/o de commission, moyennant un remboursement par annuités payables tous les six mois. Elle émet des obligations pour un chiffre égal au numéraire prêté. Cet établissement se distingue par un mécanisme qu'on ne rencontre nulle part. Il est à la fois banque de prêt et caisse d'épargne. En faisant payer doubles annuités, à l'extinction de la dette, le débiteur se trouve créancier d'une somme égale à celle qui lui avait été prêtée. Cette combinaison est fort ingénieuse sans doute, mais elle défait d'une main ce qu'elle recompose de l'autre.

Nous nous arrêtons ici en indiquant à ceux qui voudraient avoir de plus long détails sur ce sujet, la *Revue de législation* où M. Wolowski a indiqué, en 1839, le mécanisme des nouvelles caisses de crédit en Pologne; l'ouvrage de M. Rogers, inspecteur de l'agriculture, envoyé au Allemagne pour y étudier la question; les débats du congrès central de Paris, et enfin la collection faite par M. Dumas lors de son récent passage au ministère d'agriculture et commerce de la France. — En terminant, nous ne pouvons nous empêcher de dire que, si l'on voulait faire quelque chose pour nos pères nourriciers de la Thessalie, ce serait de fonder pour eux le crédit agricole et, pour cela, il est de tout nécessité que l'Etat se mette à la tête du mouvement et qu'il organise lui-même des associations telles qu'il en existe en Allemagne. Le sol, doté ainsi d'un large crédit, cesserait d'être stérile et l'agriculture, de mourir de langueur.

J. Jonesco.

Nous lisons dans le journal moldave le *Zimbrul*, sous la date du 9-21 juillet:

Traduction de la lettre Péziolelle à S. A. le Prince de Moldavie.

« Très noble et sage Prince!

« Dans notre lettre amicale adressée à Votre Altesse, en date du 13 courant, il était annoncé que la location des terres appartenant aux Patriarcats de Jerusalem, du Mont-Sinaï, d'Antioche et d'Alexandrie, ainsi que de celles dépendant de quelques monastères du Mont-Athos et de Roumélie et qui sont situées en Moldavie, sera désormais effectuée par enchère. Que l'adjudication faite comme par le passé, sans consulter que l'opinion d'une des parties, ne pouvant offrir une garantie complète, quant aux revenus des monastères dans le but de protéger les droits et intérêts de toutes les parties, on désignera comme local de l'enchère, de même qu'il a été fait à Bucarest, un des monastères de Jassy, où devront se réunir pendant la mise aux enchères des fermes de chaque monastère, leurs représentans ainsi que les personnes connues de la partie de Votre Altesse, et faire l'enchère en public et avec impartialité, sans cependant pour ce qui est des fermiers qui tiendraient de ces terres en vertu de titres authentiques dont le terme ne serait pas encore expiré, il a été jugé convenable qu'on n'intervienne pas à leur égard jusqu'à l'expiration du terme du bail d'après leurs contrats.

« Néanmoins, pour qu'il n'y ait point lieu à quelque erreur ou embrouillement dans une affaire aussi importante il a été jugé nécessaire d'expliquer ce qu'on a entendu par « titres authentiques dont le terme n'est pas encore expiré ». Ainsi par les mots de *titres authentiques* en général on a voulu dire les contrats passés dans le délai fixé antérieurement ici, de concert avec tous les propriétaires ainsi que ceux qui, lesquels contrats portent que leur validité jusqu'à l'expiration de ce délai, c'est-à-dire les contrats qui sont valables jusqu'au 23 avril de l'année chrétienne 1852. Après ceux-ci, tous les baux qui, sans être légalisés de la part du gouvernement moldave, portent cependant un terme qui se prolonge au delà de l'année précitée, sont naturellement nuls.

« C'est à Votre Altesse qu'il appartient d'agir en conséquence.

« (*Signé*) Moustapha-Reschid, Grand-Vizir.

« Le 2 Ramazan 1267 (19 Juin 1851). »

Nous lisons également dans la même feuille, sous la date du 12-24:

Office princier adressé au Conseil Administratif, en date du 3 juillet.

« Mus par un sentiment d'humanité à l'égard des malheureux habitans aux Salines, dont les souffrances sont étouffées depuis des siècles dans les profondeurs et les ténèbres de la terre, sans qu'il leur soit jamais permis de jouir de la lumière du jour et de l'air pur qui vivifient tout être vivant, ce qui leur fait contracter pour la plupart des maladies graves et les conduit même au tombeau, nous avons songé à alléger leur triste sort, autant qu'il est possible, à humaniser de la sorte, sans affaiblir la vigueur des lois en faveur desdits vidus gravement coupables envers la société. A cet effet, nous trouvons convenable qu'une prison solide entourée de murs soit bâtie à proximité des mines de sel, aux frais du département des travaux publics, prison qui servirait d'abri aux détenus pendant la nuit, tandis qu'ils seraient descendus pendant le jour dans les terres, pour y travailler comme à l'ordinaire. Par conséquent, notre Conseil chargera le susdit Département d'envoyer sur les lieux un architecte de l'Etat pour s'occuper du plan et du devis de cette prison, dont la construction sera immédiatement adjugée en entreprise, pour que la bâtisse en devra être définivement achevée jusqu'à l'automne de l'année prochaine. L'hôpital bâti par la curatelle de St-Spiridon dans la ville d'Okna est destiné à recevoir en traitemens tous ceux des coudamnés aux salines qui tomberaient malades. Par suite d'un pareil changement introduit dans le sort des détenus, il est bien entendu qu'il faudra tracer pour l'avenir de nouvelles règles par rapport à leur traitement et à leur garde. Par conséquent, le Conseil aura soin de faire faire par qui de droit un règlement qui stipulera les dispositions requises à cet effet. »

On nous écrit de Syra (Grèce) sous la date du 24 juillet:

« A la suite de lettres anonymes adressées au roi Othon et de révélations faites par un sénateur sur une révolution qui devait sous peu éclater, et vu l'arrivée à Athènes d'une commission de Soulotes qui réclamait la réalisation des enga-